

## Résolutions CA 2020-2021

### 1<sup>ère</sup> réunion: 28 avril 2020

#### Résolution 280420 01 Nomination des officiers

Il est résolu unanimement que Dominique Bélanger, Paul Faulkner et Me Patricia Goulet soient reconduits dans leurs rôles respectifs d'officiers comme président, vice-président et secrétaire du conseil d'administration puisqu'aucun autre administrateur n'a brigué pour ces postes.

Quant au poste de trésorier, il a été résolu de le proposer en délibéré à Stéphane Baril, absent de la réunion. Ce dernier ayant ultérieurement accepté le mandat, la charge de trésorier pour les douze prochains mois lui a été accordée.

### 2<sup>e</sup> réunion: 23 juillet 2020

#### Résolution 230720 01 Amendement du budget d'exercice en cours

Après un exposé du président et chef de la direction suivi d'une période de questions et de réponses avec les administrateurs, il a été convenu de réviser le budget voté en janvier en raison de la survenue de la pandémie, laquelle a forcé l'association à annuler certains de ses événements et à solliciter les gouvernements pour l'aider à traverser la crise.

Les administrateurs votent à l'unanimité pour adopter le nouveau budget présenté avec son programme réajusté d'activités et son plan de ressources. Les nouvelles données doivent guider les actions de la permanence jusqu'au 31 décembre 2020.

### 3<sup>e</sup> réunion: 8 octobre 2020

#### Résolution 081020 01: Proposition de plateforme de base de données et CRM

- Considérant la nécessité démontrée par la permanence de doter l'organisme d'outils de gestion et de communication permettant d'améliorer les relations et les transactions avec les entreprises membres;
- Considérant qu'à l'issue d'un appel d'offres, la proposition de la firme Vendere s'est avérée la plus basse tout en étant conforme aux besoins exprimés;
- Considérant cependant que la pandémie est venue fragiliser la santé financière de l'AQMAT;

Il est résolu à l'unanimité par les administrateurs:

- d'accorder à la permanence l'autorisation d'effectuer une dépense extraordinaire dans l'exercice en cours;
- d'assujettir cette permission à un accord de financement du gouvernement du Québec de l'ordre de 50 % du coût total du projet;
- dans tous les cas de figure, de plafonner la dépense assumée par l'AQMAT pour ce projet à la somme de 10 000 \$ (avant taxes).

## **Résolution 0801020 02: Principaux risques courus par l'AQMAT avec pistes de solution ou de mitigation**

Considérant les effets insoupçonnés de la pandémie sur notre industrie et leur rapport à l'AQMAT, les administrateurs ont demandé à la permanence de consigner sous forme de résolution l'impact des principaux dangers qui guettent l'organisme, la probabilité qu'ils surviennent et les moyens de mitigation à notre portée.

- Dette de « Bien fait ici » à l'égard de l'AQMAT : la permanence et les administrateurs sont unanimes : l'éventualité de la fin du programme causerait de graves dommages financiers à l'AQMAT parce que BFI devra plus de 200 000 \$ à l'AQMAT d'ici la fin de l'année. Le sujet mérite d'être adressé en priorité par la permanence et figurer en haut de l'ordre du jour de la prochaine réunion du CA;
- Activités du Collège : la transformation en mode virtuel des cours en classes va aider, mais si la deuxième vague de pandémie appréhendée pour l'automne s'avère, les marchands ne pourront vraisemblablement pas inscrire d'employés aux formations proposées. Ce point est également considéré comme névralgique et devra être suivi de près par la permanence. Une mise à jour de la réalité versus les objectifs est attendue à la prochaine réunion du conseil;
- Harcèlement au travail : malgré #metoo et le mouvement de dénonciations qui se poursuit, représente un souci : convaincre les dirigeants d'entreprises membres de suivre une mini formation à l'ordinateur n'est vraiment pas jugée prioritaire et l'atteinte de la cible de 1600 personnes formées d'ici mai 2021 s'annonce ardu;
- Tenue des événements en 2021 : la permanence rassure les administrateurs qu'elle dispose des ressources pour considérer des variations virtuelles ou hybrides du gala et du congrès. Elle se dit par ailleurs confiante de pouvoir tenir le tournoi de golf en juin 2021;

- Contrats publicitaires 2021 : la conseillère en publicité et la directrice des communications sont déjà à pied d'œuvre pour concevoir les forfaits à proposer aux annonceurs. La permanence n'envisage pas de changer la formule dite omni canal initiée en 2020 et à laquelle le marché a bien répondu;
- Membership : puisque les finances des quincailliers, des bannières et des fournisseurs sont généralement bonnes à très bonne malgré ou grâce à la pandémie, la permanence convainc les administrateurs de ne pas s'inquiéter à ce chapitre pour 2021.

### Résolution 081020\_03: Congrès des Décideurs en mode virtuel

La nouvelle mouture du Congrès des Décideurs en mode purement virtuel prévu se tenir le 3 novembre est exposée en détails aux administrateurs qui s'en montrent satisfaits.

Il est donc résolu:

- a. que le débat du 5 octobre a été populaire et a permis de cadrer les sujets à aborder au congrès;
- b. que des marchands de toutes les régions et de toutes les bannières ainsi que les directions de ces dernières seront invitées à devenir des délégués et à se préparer en conséquence. Idem pour les fabricants et les firmes de services;
- c. qu'une plateforme technologique permettant une qualité de son et d'image supérieure à Zoom sera retenue, assortie d'un module assurant la prise de vote lors de résolutions afin de conférer un caractère plénier à l'événement;
- d. que l'autofinancement devrait être assuré par les commandites et malgré la tarification à zéro pour les participants à distance.

### 4<sup>e</sup> réunion: 18 novembre 2020

#### Résolution 181120\_01: Dette de "Bien fait ici"

- Considérant que l'organisme «Bien fait ici», ci-après appelé BFI, créé le 31 octobre 2018, a pour objet la promotion des produits de qualité fabriqués au pays et que cette mission cadre avec les priorités des gouvernements et du public;

- Considérant qu'une résolution votée à hauteur de 87 % par les délégués au Congrès des Décideurs 2020 le 3 novembre dernier appuie nos efforts en vue de demander une subvention de 10 millions \$ au gouvernement du Canada pour le développement de l'algorithme, de l'ergonomie et de la commercialisation du programme «Bien fait ici» transformé en un site et en application transactionnels; Considérant cependant qu'à ce jour, BFI ne fait pas ses frais et que l'AQMAT lui a déjà avancé plus de 200 000 \$;
- Considérant que l'éventuel arrêt des activités de BFI et sa fermeture causeraient un tort financier immense à l'AQMAT; Considérant qu'une partie de la dette cumulée par BFI est constituée du temps investi par le président et chef de la direction de l'AQMAT, soit approximativement 64000 \$ en salaire et avantages sociaux depuis les débuts, mais que dans les faits, en raison de la pandémie, ce dernier n'a pas pu consacrer le temps prévu à BFI;
- Considérant qu'une autre partie de la dette cumulée par BFI est attribuable à l'occupation d'espaces dans les bureaux physiques de l'AQMAT, soit approximativement 48 000\$ depuis les débuts, mais que dans les faits, en raison de la pandémie, peu de ressources humaines ont occupé le bureau en 2020;
- Considérant que l'année financière 2020 de l'AQMAT se soldera avec un surplus confortable en raison des subventions obtenues et qu'il est dans son intérêt de préserver la pérennité du programme BFI.

Il est résolu à l'unanimité par les administrateurs:

- 1) De rayer de la dette de BFI le salaire et les avantages sociaux de Richard Darveau ainsi que la quote-part attendue en paiement de loyer, ce depuis les tout débuts de l'existence de l'organisme;
- 2) De suspendre jusqu'à nouvel avis la facturation à BFI de ces deux postes de dépenses;
- 3) De faire inscrire l'AQMAT comme créancier privilégié aux termes de la loi, c'est-à-dire un créancier dont la créance doit être remboursée par BFI en priorité;
- 4) De faire savoir aux parties prenantes de BFI l'ampleur des contributions de l'AQMAT afin de ne pas précipiter la mort du programme;
- 5) D'attendre de la permanence de l'AQMAT qu'elle s'investisse au mieux de ses capacités dans la recherche de subventions aptes à assurer le développement de BFI pour les trois années à venir.

## Résolution 181120 02: Tarifs de cotisations 2021

- Considérant que la majorité des entreprises membres connaissent une bonne année financière 2020 et que l'année prochaine s'annonce également prospère ;
- Considérant cependant que 2022 pourrait être sous le signe du ressac en raison du retour des loisirs et du fait que plusieurs travaux de rénovation auront déjà été effectués ;
- Considérant cependant que la pandémie est venue fragiliser la santé financière de l'AQMAT.

Il est résolu à l'unanimité par les administrateurs:

1) de maintenir les tarifs de cotisation en vigueur pour les fournisseurs au taux fixe de 750 \$.

2) de maintenir les tarifs applicables par entité légale aux marchands selon la grille ci-dessous :

| Chiffre d'affaires | -1M\$ | 1M\$ @<br>2,5M\$ | 2,5M\$ @<br>5M\$ | 5M\$ @<br>10M\$ | 10M\$ @<br>17,5M\$ | 17,5M\$<br>@ 30M\$ | +30M\$ |
|--------------------|-------|------------------|------------------|-----------------|--------------------|--------------------|--------|
| Tarifs             | 125\$ | 250\$            | 375\$            | 450\$           | 750\$              | 1250\$             | 2500\$ |

3) De maintenir à 3000 \$ le tarif exigé des sièges sociaux des bannières et groupements corporatifs, lequel inclut l'inscription des points de vente qui leur appartiennent ;

4) De conserver le tarif de 750 \$ pour les sièges des bannières qui inscrivent tous leurs marchands du Québec et de maintenir la grille ci-dessous applicable par entité légale des marchands reliés à ces bannières:

| Siège social | Nbre de magasins          | 1 seul | 2 à 25 | 26 à 150 | 151 et + |
|--------------|---------------------------|--------|--------|----------|----------|
| 750 \$       | Tarif 2020<br>par magasin | 250 \$ | 225 \$ | 175 \$   | 100 \$   |
| Tarifs       | Tarif 2021                | 275 \$ | 250 \$ | 200 \$   | 125 \$   |

## 5<sup>e</sup> réunion: 20 janvier 2021

### Résolution 200121\_01: Mode de déroulement des réunions du CA en 2021

Les administrateurs se sont prononcés à l'unanimité en faveur du maintien du mode virtuel pour le déroulement des réunions du conseil en 2021, le mode présentiel sera cependant bien accueilli lorsqu'une réunion est jumelée à un événement de l'association.

La résolution inclut que la durée des réunions est jugée convenable, soit maximum trois heures, et que les administrateurs apprécient qu'elles débutent à 15 h.

Enfin, Il est décidé que la présence des employé.e.s, sauf celle du président et chef de la direction, n'est pas souhaitée durant les réunions du CA, sauf sur invitation pour présenter leurs dossiers ou échanger sur ceux-ci avec les administrateurs. Parmi les raisons mentionnées favorisant ce fonctionnement:

- le désir d'éviter de créer une proximité avec la permanence et de s'ingérer dans la gestion courante;
- le désir d'éviter la mauvaise interprétation de commentaires;
- le souci de bien gérer la durée de la rencontre et de se concentrer sur les interventions des administrateurs et du PCD sans être distrait ou sans se censurer en raison de la présence d'employé.e.s.

Les administrateurs concluent qu'il revient au jugement du plus haut dirigeant de transmettre à son équipe ce qui lui semble de l'information pertinente.

### Résolution 200121\_01: Remerciements et félicitations à Me Patricia Goulet

Unanimement, les membres du conseil d'administration ainsi que le président et chef de la direction de l'AQMAT ont tenu à prendre un moment pour remercier Me Patricia Goulet pour avoir siégé auprès d'eux et agit à titre de secrétaire de la corporation. Tous lui souhaitent une bonne continuité dans sa carrière.

### Résolution 200121\_02: Élection de Stéphane Caron de Fransyl

Les administrateurs ont reçu en entrevue deux candidats pour le poste à pourvoir. Le comité de gouvernance a été mandaté pour approfondir les deux dossiers de candidatures et entrer en contact avec eux. Leurs délibérations ont mené à une recommandation qui a été communiquée au président du conseil d'administration, lequel a validé l'accord de tous les administrateurs.

Sur recommandation unanime des membres du comité de gouvernance, le 1er février 2021, le président du conseil d'administration de l'AQMAT a confirmé la candidature de Stéphane Caron, directeur des ventes Est du division Enveloppe du bâtiment de l'entreprise Fransyl, pour combler le poste vacant d'administrateur. Cette décision n'ayant été contestée par aucun administrateur, elle est considérée comme officielle à partir de cette date.

### **Résolution 200121 03: Situation des comités du CA (audit et gouvernance)**

La composition des deux comités a été définie par résolution comme suit:

- Audit: Stéphane Baril, Maxime Bossinotte, Stéphane Caron, Paul Faulkner et Claude Lavoie;
- Gouvernance: Michel Castonguay, Josée Desaulniers, Denis Godbout et Jézabel Prévost.

Il est convenu que le président du conseil d'administration peut se joindre aux travaux des comités, selon les besoins.

### **Résolution 200121 04: Présentation et approbation du Programme d'activités**

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2021 appuyant le programme d'activités exposé par le président et chef de la direction ont été approuvées à l'unanimité par les administrateurs ainsi que le plan afférent de ressources humaines.

Tous les administrateurs sont d'accord pour confirmer que l'AQMAT dispose d'une direction proactive qui dynamise l'association et qu'elle assume sa mission de chef de file de la communauté d'affaires.

### **Résolution 200121 05: Comité ad hoc et nouveau contrat du PCD**

Le conseil d'administration a approuvé l'initiative du président du conseil d'avoir formé un comité ad hoc d'évaluation de la situation et de négociation avec le président et chef de la direction, constitué du vice-président (Paul Faulkner), des administrateurs Me Denis Godbout et Michel Castonguay et de lui-même (Dominique Bélanger).

Le conseil d'administration a accordé sa confiance au comité ad hoc formé des quatre administrateurs qui a réussi à convenir d'une nouvelle entente de sept ans avec Richard Darveau comme président et chef de la direction de l'AQMAT, en vigueur à compter du 1er février 2021.

Le conseil d'administration accepte que Richard Darveau partage son temps en parts égales entre l'AQMAT et l'organisme Bien fait ici, et donc, que sa rémunération soit modifiée en conséquence. Il est cependant convenu que Richard Darveau puisse revenir à temps plein si l'AQMAT et lui-même convenaient de l'à-propos d'une telle éventualité.

Tous les administrateurs ont reconnu l'apport important apporté par M. Darveau à l'industrie et ont confiance qu'il sera en mesure de relever le défi de développer en parallèle le programme "Bien fait ici" sans nuire aux intérêts de l'AQMAT.

Les administrateurs ont tenu à spécifier que l'élaboration d'un plan de relève soit priorisée pour les années à venir.

En conséquence, unanimement, les administrateurs ont accepté Dominique Bélanger et Me Denis Godbout agissent comme signataires au nom de l'AQMAT du nouveau contrat de travail de Richard Darveau couvrant la période du 1er février 2021 au 31 janvier 2028.

### **Résolution 200121 06: Paiement d'une indemnité de départ cumulée**

Les administrateurs ont donné leur accord pour que l'indemnité de départ cumulée de 65 000 \$ depuis l'entrée en poste de Richard Darveau il y a 12 ans lui soit payée au cours de l'année 2021 afin que le nouveau contrat de travail ne comporte aucune hypothèque.

## 6<sup>e</sup> réunion: 25 février 2021

### **Résolution 250221 01: Ententes-parapluies avec les sièges de Castle et de Home Hardware**

Considérant que les marchands du Québec affiliés à Castle et à Home Hardware bénéficient d'un tarif escompté du fait que leur bannière règle d'un seul paiement le coût du membership pour eux.

Considérant que cette formule en place depuis une quinzaine d'années comporte trois avantages: aucune sollicitation n'est nécessaire pour prospecter ces quelque 140 marchands, l'AQMAT encaisse deux paiements complets, faciles et rapides, l'adhésion systématique de tous les marchands de ces bannières nous est du coup garantie.

Considérant qu'en contrepartie, le procédé engendre deux inconvénients: les montants obtenus sont bien moindres que si on faisait payer ces marchands individuellement et le niveau d'engagement de ceux-ci est possiblement moindre que s'ils avaient à nous payer directement et à décider chaque année si on mérite ou non le renouvellement de leur confiance.

Il est convenu que la permanence revienne au conseil d'administration avec une évaluation des risques financiers et réputationnels de ne pas reconduire en 2022 les ententes de membership groupé avec les bannières Castle et Home Hardware.

## 7<sup>e</sup> réunion: 21 avril 2021

### Résolution 210421 01: États financiers 2020

À l'unanimité, après la présentation de Joël Minville CPA CA du cabinet RDL et les explications du président et chef de la direction, les administrateurs votent en faveur des états financiers tel que préparés par la permanence et audités par la firme externe qui n'a émis aucune réserve.

### Résolution 210421 02: Félicitations à l'équipe de l'AQMAT pour son comportement en COVID-19

À l'initiative du président du conseil et appuyé par tous les administrateurs, une motion de félicitation est adressée au président et chef de la direction et à son équipe pour avoir su manœuvrer sur les eaux troubles de la pandémie en préservant les ressources de l'organisme, même en créant des occasions de développement, ce qui témoigne d'un heureux équilibre entre un management senior et une jeunesse de créativité.